

Boulogne-Billancourt, le 24 octobre 2024

Activité du troisième trimestre et des neuf premiers mois 2024

Finalisation du regroupement d'actions

Troisième trimestre et neuf premiers mois 2024

- **Chiffre d'affaires** Groupe¹ trimestriel de 83,8 millions €, incluant 6,1 millions € de Regicom sur deux mois (-10,7% vs. T3 2023 à périmètre constant²)
- **Chiffre d'affaires** Groupe à fin septembre 2024 de 247,6 millions € (-11,5% vs. les neuf premiers mois de 2023 à périmètre constant)
- **Carnet de commandes**³ Groupe de 182,8 millions € au 30 septembre 2024 (vs. 181,5 millions € au 30 juin 2024)

Confirmation des perspectives 2024

- **Chiffre d'affaires sécurisé à périmètre constant d'environ 305 millions €**
- Le chiffre d'affaires du Groupe **devrait atteindre environ 340 millions € en 2024**
- **Poursuite des efforts de maîtrise des coûts permettant le maintien d'une marge d'EBITDA Groupe à 15%**

Finalisation du regroupement d'actions

- Finalisation du regroupement des actions par voie d'échange de mille (1.000) actions existantes contre une (1) action nouvelle
- Nouveau nombre d'actions en circulation de 33 316 837, code ISIN FR001400SA10

Tous les chiffres 2023 et des 6 premiers mois 2024 présents dans ce communiqué de presse correspondent au périmètre Solocal Group sans intégration de Regicom. Concernant les chiffres du troisième trimestre et des 9 premiers mois 2024, lorsqu'il est mentionné « Groupe », cela correspond au périmètre de Solocal incluant Regicom dont d'intégration est effective depuis le 31 juillet 2024. Lorsqu'il est mentionné à Périmètre Constant, cela représente le périmètre de Solocal excluant Regicom.

1. Analyse du chiffre d'affaires et du carnet de commandes

En millions d'euros	T3 2023	T3 2024	Variation	Variation Périmètre constant	9M 2023	9M 2024	Variation	Variation Périmètre constant
Chiffre d'affaires	87,0	83,8	-3,7%	-10,7%	273,0	247,6	-9,3%	-11,5%

Le chiffre d'affaires Groupe s'élève à 247,6 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2024. A périmètre constant, le chiffre d'affaires s'élève à 241,5 millions d'euros, en baisse de -11,5% par rapport aux neuf premiers mois de 2023. Le troisième trimestre y contribue à hauteur de 77,7 millions d'euros (-10,7% par rapport au troisième trimestre 2023). La contribution de Regicom, intégrée depuis le 31 juillet 2024 (2 mois de contribution), s'élève à 6,1 millions d'euros soit 2,5% du chiffre d'affaires. Ces évolutions résultent essentiellement de la faible performance commerciale d'acquisition depuis le début de l'année.

Le carnet de commandes³ Groupe s'élève à 182,8 millions d'euros au 30 septembre 2024, en légère augmentation par rapport au carnet de commandes du 30 juin 2024 (181,5 millions d'euros).

A périmètre constant, le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2024 et des neuf premiers mois se décompose par gamme de la façon suivante :

En millions d'euros à périmètre constant	T3 2023	T3 2024	Variation	9M 2023	9M 2024	Variation	Répartition
Connect	24,0	23,3	-3%	74,5	68,0	-9%	28%
Booster	49,7	42,9	-14%	156,0	133,3	-15%	55%
Sites Internet	13,3	11,5	-14%	42,5	40,2	-5%	17%
Chiffre d'affaires total	87,0	77,7	-11%	273,0	241,5	-12%	100%

L'activité Connect qui regroupe les activités de Présence Digitale représente 28% du chiffre d'affaires sur les neuf premiers mois de 2024. Elle est en baisse de 9% par rapport aux neuf premiers mois de 2023.

L'activité Booster qui regroupe les activités liées à la publicité représente 55% du chiffre d'affaires sur les neuf premiers mois de 2024. Elle affiche une baisse de 15% sur cette même période.

L'activité Sites Internet qui regroupe l'ensemble des gammes de sites vendus (Essentiel, Premium, Privilège) représente 17% du chiffre d'affaires sur les neuf premiers mois de 2024. Elle est en baisse de 14% par rapport aux neuf premiers mois de 2023.

2. Performance commerciale, Parc clients, churn, et ARPA

Sur les 9 premiers mois 2024, **la performance commerciale** de Solocal à périmètre constant, mesurée par la prise de commandes, s'élève à 231,6 millions d'euros contre 257,8 millions d'euros sur la même période 2023. Le montant des commandes enregistrées issues du renouvellement est passé de 166 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2023 à 157,9 millions d'euros sur les neuf premiers mois 2024. La prise de commandes issue de l'acquisition a diminué de 19,8% sur la période pour représenter 73,7 millions d'euros.

Le **parc clients**⁴ de Solocal a évolué de la manière suivante au troisième trimestre 2024 :

	T3 2023	T2 2024	T3 2024
Parc Clients - BoP^(a)	278k	253k	246k
+ Acquisitions	7k	6k	3k
- Churn	-15k	-13k	-15k
Parc Clients - EoP^(a)	270k	246k	234k
Variation nette BoP - EoP	-8k	-8k	-12k
Parc Clients incl. REGICOM- EoP^(a)			241k
Churn ^(b) périmètre constant- en %	-19,4%	-19,8%	-21,2%

(a) BoP = début de période / EoP = fin de période

(b) Taux de churn : Attrition du nombre de clients au cours des 12 mois précédents, divisé par nombre de clients à l'ouverture

Le parc clients⁴ s'élève à 234 000 clients au 30 septembre 2024, en baisse (-4,9%) par rapport au 30 juin 2023. Cette baisse résulte :

- d'un niveau d'acquisition de nouveaux clients inférieur aux attentes ;
- de l'attrition du nombre de clients similaire à celui du troisième trimestre 2023.

En incluant les clients de Regicom, le parc clients⁴ Groupe s'élève à 241 000 clients.

Le **taux de churn**⁵ à périmètre constant est à **21,2%** au 30 septembre 2024, incluant l'arrêt de l'offre pro (2 400 clients).

L'ARPA⁶ Groupe s'élève à 1320 € au 30 septembre 2024, en légère hausse par rapport au 30 juin 2024 (1300€).

3. Perspectives 2024

Le chiffre d'affaires déjà **sécurisé**⁷ pour l'année 2024 s'élève à environ **305 millions d'euros à périmètre constant**.

Le chiffre d'affaires 2024, à périmètre constant, est attendu comme annoncé en repli de l'ordre de 10% par rapport à 2023. Sur la base d'une hypothèse de 5 mois de contribution pour Regicom, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe devrait atteindre environ **340 millions €**.

Grâce à la poursuite des efforts de maîtrise des coûts, **la marge d'EBITDA Groupe** devrait s'établir à **15%**.

4. Finalisation du regroupement d'actions

Rappel des principales modalités du regroupement d'actions

Les principales caractéristiques de ce regroupement d'actions, telles que détaillées dans l'avis de regroupement paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 6 septembre 2024 et dans le communiqué publié par la Société le 5 septembre 2024, sont les suivantes :

- **Base de regroupement** : échange de mille (1.000) actions anciennes d'un millième d'euro (0,001 €) de valeur nominale chacune contre une (1) action nouvelle d'un euro (1 €) de valeur nominale portant jouissance courante ;
- **Nombre d'actions anciennes soumises au regroupement** : trente-trois milliards trois cent seize millions huit cent trente-sept mille soixante-dix-sept (33.316.837.077) actions d'un millième d'euro (0,001 €) de valeur nominale chacune ;
- **Nombre d'actions nouvelles à provenir du regroupement** : trente-trois millions trois cent seize mille huit cent trente-sept (33.316.837) actions d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune ;
- **Centralisation** : Les actions nouvelles issues du regroupement ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, à compter du 23 octobre 2024, premier jour de cotation, et se sont vu attribuer le code ISIN suivant : FR001400SA10 ;
- **Règlement-livraison** : Les opérations de règlement-livraison des actions nouvelles issues du regroupement auront lieu le 25 octobre 2024.

Les actionnaires n'ayant pas pu obtenir un nombre d'actions anciennes multiple de mille (1.000) seront indemnisés à hauteur de leurs droits formant rompus dans un délai de 30 jours maximum à compter de leur livraison par leur intermédiaire financier. Chaque actionnaire est invité à se rapprocher de son intermédiaire financier pour toute question à ce sujet.

Modalités de la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société

Lors de sa réunion du 24 septembre 2024, le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre en œuvre la réduction de capital conformément aux termes de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale, sous réserve de la finalisation des opérations de regroupement des actions de la Société.

En conséquence, la valeur nominale de chaque action de la Société post-regroupement a été ramenée d'un euro (1,00 €) à un centime d'euro (0,01 €), soit une réduction de quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro par action.

Le montant de cette réduction de capital (soit la somme de 32.983.668,63 euros) a été affecté en totalité à l'apurement du compte « Report à Nouveau », qui a été réduit à due concurrence.

Il est rappelé que la réduction par voie de diminution du nominal est une opération purement technique, sans incidence ni sur la valeur boursière des actions de la Société, ni sur le nombre d'actions en circulation post-regroupement.

En conséquence, le capital social de la Société à l'issue de cette réduction de capital sera désormais égal à trois cent trente-trois mille cent soixante-huit euros et trente-sept centimes (333.168,37 €) divisé en trente-trois millions trois cent seize mille huit cent trente-sept (33.316.837) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Ajustements techniques de la parité d'exercice, du prix d'exercice et de la période d'exercice des bons de souscription d'actions émis par la Société

En conséquence de l'adoption des décisions relatives au regroupement d'actions et à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société, et de la décision adoptée par le Conseil d'administration le 31 juillet 2024 décidant de suspendre, à partir du 13 septembre 2024 (inclus) jusqu'au 25 octobre 2024 (inclus), l'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital (en ce inclus les BSA Ycor et les BSA Garants Obligataires) pour faciliter les opérations de regroupement d'actions, certains termes et conditions des BSA Ycor et des BSA Garants Obligataires ont été modifiés depuis leur adoption, notamment s'agissant de la parité d'exercice, du prix d'exercice et de la période d'exercice.

Les principales caractéristiques des BSA Ycor et des BSA Garants Obligataires, telles qu'actuellement en vigueur, sont rappelées ci-dessous.

- S'agissant des BSA Ycor

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES BSA YCOR	
Code ISIN	FR001400R732
Nombre de BSA Ycor émis	1.868.807.116 BSA Ycor
Parité d'exercice	Sous réserve d'ajustements éventuels, mille (1.000) BSA Ycor donnent droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société
Prix d'exercice	Valeur nominale des/de l'action(s) ordinaire(s) nouvelle(s) à émettre sur exercice de mille (1.000) BSA Ycor, soit un centime d'euro (0,01 €) par action nouvelle
Période d'exercice	Jusqu'au 12 septembre 2025 (inclus) (sauf prorogation conformément aux termes et conditions des BSA Ycor)

- S'agissant des BSA Garants Obligataires

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES BSA GARANTS OBLIGATAIRES	
Code ISIN	FR001400R724
Nombre de BSA Garants Obligataires émis	718.074.371 BSA Garants Obligataires
Parité d'exercice	Sous réserve d'ajustements éventuels, mille (1.000) BSA Garants Obligataires donnent droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société
Prix d'exercice	Valeur nominale des/de l'action(s) ordinaire(s) nouvelle(s) à émettre sur exercice de mille (1.000) BSA Garants Obligataires, soit un centime d'euro (0,01 €) par action nouvelle
Période d'exercice	Jusqu'au 12 septembre 2025 (inclus) (sauf prorogation conformément aux termes et conditions des BSA Garants Obligataires)

Avertissement

Ce communiqué de presse a été préparé par Solocal Group exclusivement à titre d'information. Il ne constitue ni n'inclut aucun conseil ou recommandation de Solocal Group (ou de toute autre personne) concernant les titres de Solocal Group ou concernant le bien-fondé de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de Solocal Group (ou de toute autre personne) concernant la valeur présente ou future des activités de Solocal Group, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de Solocal Group.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières de Solocal Group.

Les informations financières trimestrielles présentées dans ce communiqué de presse ne sont pas auditées.

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans ces tableaux et d'autres documents peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

Notes :

¹ Groupe représente le périmètre consolidé de Solocal incluant Regicom dont d'intégration est effective depuis le 31 juillet 2024

² Périmètre Constant représente le périmètre consolidé de Solocal excluant Regicom

³ Le carnet de commandes correspond à la part du chiffre d'affaires restant à reconnaître au 30 septembre 2024 sur les commandes de ventes telles que validées et engagées par les clients. S'agissant des produits en abonnement, seule la période d'engagement en cours est considérée

⁴ Le parc clients représente le nombre de clients à un instant « t » avec qui le Groupe a réalisé au moins un euro de chiffre d'affaires au cours des 12 derniers mois

⁵ Le Taux de churn correspond au nombre de clients perdus au cours des 12 mois précédents, divisé par nombre de clients à l'ouverture

⁶ L'ARPA, Average Revenue Per Account, est calculé en chiffre d'affaires des douze derniers mois (LTM) rapporté à la moyenne du parc clients sur les 12 derniers mois, périmètre Groupe

⁷ Chiffre d'affaires sécurisé représente la somme du chiffre d'affaires au 30 septembre 2024 et de l'estimation du chiffre d'affaires à reconnaître au quatrième trimestre 2024 lié aux ventes dont la date de début de prestation est antérieure au 30 septembre 2024

Définitions

Ventes : Prises de commande réalisées par la force de vente, devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients

ARPA : Average Revenue per Account, i.e. revenu moyen par client

Winback : Acquisition d'un client ayant été perdu au cours des 12 mois précédents

Churn : Nombre de clients perdus sur une période donnée

FR – Solocal – www.solocal.com

Premier acteur français du marketing digital, Solocal est le premier partenaire de toutes les entreprises locales (ETI, TPE, PME, mais aussi des grandes enseignes à réseaux ou des collectivités). Chaque jour, Solocal conseille plus de 240 000 entreprises présentes partout en France et les accompagne en les connectant à leurs clients grâce à des services digitaux innovants (Présence relationnelle, Site Internet et sites de ecommerces, Publicité digitale). Solocal se tient également aux côtés des internautes pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes. Le Groupe met ainsi à la disposition des professionnels et du grand public des services à très fortes audiences sur son propre média (16 millions de VU/moi, TOP 50 Médiamétrie), de la data géolocalisée, des plateformes technologiques évolutives, une couverture commerciale unique en France, des partenariats privilégiés avec les GAFA.

Contacts presse

Charlotte Millet
+33 (0)1 46 23 30 00
charlotte.millet@solocal.com

Edwige Druon
+33 (0)1 46 23 37 56
edruon@solocal.com

Contacts investisseurs

Jérôme Friboulet
+33(0)1 46 23 30 61
jfriboulet@solocal.com

Nous suivre



solocal.com